



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le Règlement d'utilisation de la marque Valais ® et le Règlement d'attribution et d'utilisation de la Marque Valais ® pour les produits agricoles et agroalimentaires du 10.04.2008, ainsi que le(s) cahiers des charge(s) spécifique(s) de la Marque Valais ®;

sont respectées par:



100 pour cent valaisan
Magali Follonier
rte. de Produit 45
1912 Produit / Leytron

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Boissons alcoolisées

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2023

No enregistrement OIC-MVSLIQ-0221-99634

Lausanne, le 17 février 2021

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

Liste des produits

100 pour cent valaisan
Magali Follonier
rte. de Produit 45
1912 Produit / Leytron

No enregistrement OIC-MVSLIQ-0221-99634

Lausanne, le 17 février 2021



Dénomination du produit
Liqueur d' Abricots
Liqueur d'Edelweiss
Liqueur d'Ortie
Liqueur de Cerise
Liqueur de Coings
Liqueur de Fleur de sureau
Liqueur de Framboise
Liqueur de Myrtille
Liqueur de Mûre
Liqueur de Pinot
Liqueur de Poire
Liqueur de Pêche
Liqueur de Thym
Liqueur de Verduze des alpes
Liqueur de Verveine
Liqueur menthe

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.